

## Subventions 2022 aux associations

**Date de la convocation du conseil municipal** : le jeudi 9 décembre 2021

**Date et heure du conseil municipal** : le lundi 13 décembre 2021 à 20h00

**Lieu du conseil municipal** : Salle René-Guy CADOU, complexe sportif du Pré aux Oies,

**Président de séance** : Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance** : Frédéric WILLIAMS

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 3

**Nombre de votants** : 22

**PRÉSENTS** : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoint au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, PREL Elisabeth, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : STERCHI Charles

**REPRÉSENTÉS** : BROSSARD Françoise a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel ; COUTAREL-LORIEU Martine a donné pouvoir à LOEZ Jean-Christophe ; MARCHAIS Violette a donné pouvoir à PERROT Philippe.

---

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité d'affirmer le sport et la culture comme des vecteurs d'éducation et d'intégration sociale pour la jeunesse et de définir des principes pour l'attribution des aides et subventions,

**CONSIDERANT** la proposition de la commission Vie Associative, sport et loisirs du 23 novembre 2021 pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2022,

**CONSIDERANT** la proposition de la commission mixte Vie Associative, sport et loisirs / Finances du 02 décembre 2021 pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2022,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du bureau municipal n°22-2021 du 06 décembre 2021,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de base d'un montant de 300 euros aux associations malviennes et de 100 euros pour les associations non malviennes utilisant des équipements municipaux pour leur pratique ;

- **DECIDE** d'accorder une subvention complémentaire aux associations m'activité dans la commune et ayant des adhérents de moins de 18 ans a le barème suivant :

- ❖ du 1<sup>er</sup> au 20<sup>ème</sup> jeune de moins de 18 ans : 18 euros par jeune ;
- ❖ du 21<sup>ème</sup> au 50<sup>ème</sup> jeune de moins de 18 ans : 13 euros par jeune ;
- ❖ au-delà du 51<sup>ème</sup> jeune de moins de 18 ans : 9 euros par jeune.

- **DECIDE** ainsi de verser aux associations et organismes de droit privé et public, pour l'année 2022, les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	SUBVENTIONS 2022
<b>Sports et loisirs</b>	
Association Multisports Adultes Malviens (AMAM)	300 €
Bulles de Rire	300 €
Essentiel Stretch	100€
Gym Malvienne	300 €
Le Cellier Mauves Football Club	959 €
Les Fous du volant	534 €
Loire à Contre-courant	372 €
Cellier Mauves Basket Club	751 €
Mauves Tennis de Table	480 €
Mauves N'Danse	985 €
Purple Touch Rugby	300 €
Volley Ball Saint Denis Mauves sur Loire	842 €
<b>Total subventions de fonctionnement sport et loisirs</b>	<b>6 223 €</b>
<b>Culture et loisirs</b>	
Echanges Mauves sur Loire - Hythe and Dibden	462 €
Haut Les chœurs	300 €
Les amis du Parc et du Château de la Droitière	300 €
Les Dimanches Acoustiques	300 €
Mauves de Rire	300 €
Mauves en Noir	300 €
Mauves Histoire	300 €
Mauves sur Arts	300 €
Musicamauves	660 €
Petit Théâtre Mauve	699 €
Photo Club de Mauves	300 €
Primevère et Gui Mauve	372 €
Rêves de Loire	300 €
<b>Total subventions de fonctionnement culture et loisirs</b>	<b>4 893 €</b>
<b>Vie scolaire</b>	
Amicale Laïque de Mauves sur Loire	300 €
APE ABC Ecole Jules Verne	100 €
APEL Ecole Saint-Joseph (projet pédagogique)	100 €
Ass. Sportive Collège Thouaré sur Loire	300 €

OGEC Mauves sur Loire	
<b>Total subventions de fonctionnement vie scolaire</b>	
<b>Vie associative</b>	
Comité pour la Loire de Demain	100 €
Prévention routière	100 €
<b>Total subventions de fonctionnement vie associative</b>	<b>200 €</b>
<b>Solidarités</b>	
Amicale des donneurs de sang Mauves - Le Cellier	300 €
Les Bouts d'Chou Malviens	300 €
SOS urgences garde d'enfants	100 €
UNC-AFN (Union Nationale des Anciens Combattants Afrique du Nord)	110 €
Club des Toujours Jeunes	300 €
<b>Total subventions de fonctionnement solidarités</b>	<b>1 110 €</b>
Crédit d'aide aux associations (création, formations, évènements)	4 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2022</b>	<b>17 526 €</b>

- **DECIDE** de verser aux associations et organismes de droit privé et public, pour l'année 2022, les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	SUBVENTIONS 2022
<b>Sports et loisirs</b>	
Le Cellier Mauves FC – Tournoi International U15	1 500 €
Loire à Contre-Courant : manifestation du port	1 000 €
Racing Club Nantais : Trail de Mauves en Vert	1 000 €
<b>Total subventions exceptionnelles sports et loisirs</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Culture et loisirs</b>	
Mauves en Noir : festival du polar	1 000 €
Mauves sur Arts – Un jardin, un artiste	2 000 €
Musicamauves	1 825 €
Les Pieds Rieurs – « Lucigambettes »	100 €
Les Amis du Parc et du Château de la Droitière – Evènement Vernien	2 000 €
<b>Total subventions exceptionnelles culture et loisirs</b>	<b>6 925 €</b>
<b>Vie scolaire</b>	
Participation Collège Sable d'Or Thouaré (rencontres théâtrales / Jeunes en scène)	500 €
<b>Total subventions exceptionnelles vie scolaire</b>	<b>500 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR 2022</b>	<b>10 925 €</b>

- **DIT** que la dépense correspondante à ces subventions, soit 28 451 €, sera inscrite au budget primitif 2022 de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 13 décembre 2021,  
Le maire,  
**Emmanuel TERRIEN,**



Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 044-214400947-20211213-2021\_04\_09-DE